

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple ² Un But ² Une Foi

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

(7 '(6 6(1 (* \$/\$, 6 '(/·(;7(5,(85

----- 0 -----

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK

U DEBAT GENERAL DE LA 6^{ME} COMMISSION

K L •

« • »

Monsieur le Président,

discuter de manière consensuelle

Nous invitons toutes les délégations à s'engager véritablement dans un débat inclusif, ouvert et transparent pour lever tous les obstacles majeurs à l'élaboration de la Convention sur la base du projet d'articles de la Commission du Droit International (CDI).

Ma Délégation se réjouit de la décision de la Commission du Droit international, conformément à l'article 23 de son statut, de recommander le projet d'articles sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité à l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue de son adoption par une conférence internationale de plénipotentiaires.

C'est

pénale internationale (CPI), juridiction complémentaire, dans notre lutte contre l'impunité et pour l'instauration de l'Etat de droit.

Pour conclure , ma Délégation exhorte